

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Poitou-Charentes

**Décision n° 18430 du 11 juin 2014 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la région de gendarmerie de Poitou-Charentes**

NOR : INTJ1406788S

Le commandant de la région de gendarmerie de Poitou-Charentes,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 83 du 3 décembre 2013 (NOR : INTJ1325233S),

Décide:

Article 1^{er}

Les adjudants-chefs dont le nom suit sont promus au grade de major le 1^{er} juillet 2014:

Moreau, Guy	Nigend : 100 705	Numéro de livret de solde : 5 148 375
Clémenceau, Jean-François	Nigend : 116 784	Numéro de livret de solde : 5 178 967

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} juillet 2014:

Desplanques, Antoine	Nigend : 157 140	Numéro de livret de solde : 8 014 436
-----------------------------	------------------	---------------------------------------

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} juillet 2014:

Boureau, Nicolas	Nigend : 177 869	Numéro de livret de solde : 8 029 318
-------------------------	------------------	---------------------------------------

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} juillet 2014:

Manriquez, Paola	Nigend : 228 299	Numéro de livret de solde : 8 076 158
Dijoux, Samuel	Nigend : 201 759	Numéro de livret de solde : 8 056 779
Leboucher, Bruno	Nigend : 209 693	Numéro de livret de solde : 8 050 758

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 11 juin 2014.

*Le général, commandant la région
de gendarmerie de Poitou-Charentes,*
P. LE MOUËL